

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**SIGNATURE DE LA CHARTE DU  
RÉSEAU POUR L'EMPLOI DU SUD-  
OUEST LYONNAIS (RESOL)**

Délibération : 11.2015.070

Transmis en préfecture le :

**9 novembre 2015**

Séance du : 3 novembre 2015

Compte-rendu affiché le 10 novembre 2015

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 28 octobre 2015

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du  
point 2), François VURPAS, Marie-Paule GAY,  
Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,  
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie  
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU,  
Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle  
PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Guillaume  
COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,  
Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Madame Karine GUERIN**

Dans un contexte économique contraint avec un marché de l'emploi en réelle difficulté, la Ville a fait le choix à travers sa politique d'investissement toujours élevée de soutenir indirectement l'activité des entreprises et donc de l'emploi.

Par ailleurs, pour assurer les ressources de demain et un développement durable du territoire, le monde économique et l'emploi constituent des facteurs clés.

Aussi, bien que ce soit de la compétence de l'État et de la Région, la Ville s'est engagée et intervient à sa mesure dans ce domaine. Elle souhaite donc réaffirmer, à travers la signature de la charte de partenariat avec RESOL, son engagement pour favoriser l'emploi de ses habitants.

RESOL constitue en effet un réseau de professionnels, d'institutionnels, visant à mutualiser les moyens et les compétences afin de créer des projets locaux et innovants notamment à travers la rencontre des chefs d'entreprises, des organismes de formation et des demandeurs d'emploi disponibles et curieux de se découvrir et de faire découvrir des métiers en tensions, méconnus ou d'avenir.

Ce réseau a vu le jour en 2005 sous l'impulsion des élus de la conférence des maires Lômes et Coteaux du Rhône afin de répondre aux besoins récurrents des entreprises en termes de recrutement. Cette nouvelle modalité s'est structurée autour d'une charte énonçant ses principes fondateurs :

- proposer aux entreprises un interlocuteur unique qui pourra répondre à leur demande et les mettre en contact avec l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire;
- participer à l'élaboration de projets spécifiques : forum emploi , rencontre métiers, visites d'entreprises, CARED (Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable) ...

Les membres de RESOL sont des acteurs de l'emploi du territoire du Sud Ouest Lyonnais : Sud Ouest Emploi, la Mission Locale Intercommunale du Sud Ouest Lyonnais, Saint Genis Emploi, Passerelle pour l'Emploi, Solidarité Emploi, le développeur économique de la Métropole (Lômes et Coteaux du Rhône) et enfin les Villes d'Oullins (Espace Emploi) et de Saint-Genis-Laval (chargé de mission entreprises - emploi). RESOL est piloté et animé par Sud Ouest Emploi.

RESOL travaille en partenariat avec l'État, la Métropole de Lyon, le CTEF Rhône Ouest et Sud, le Pôle Emploi d'Oullins, la maison de l'Emploi d'Irigny, la Communauté de Commune du Pays Mornantais et SOLEN (fédération des associations d'entreprises du Sud Ouest Lyonnais). Ces partenaires soutiennent les actions de RESOL et reçoivent régulièrement des informations concernant le territoire.

Le périmètre d'action de RESOL est situé sur les communes de la Conférence des maires Lômes et Coteaux du Rhône (Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint-Genis-Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison) et sur le territoire de la COPAMO.

Ce réseau des acteurs du territoire permet de partager les savoir-faire, les contacts, d'apporter des réponses nouvelles et complémentaires aux entreprises et aux demandeurs d'emploi du Sud Ouest Lyonnais.

Dans le cadre des activités partenariales de RESOL, quatre groupes de travail sont particulièrement actifs :

- **le Groupe « Tremplins vers l'Emploi »** : organisation de rencontres entre les professionnels d'un secteur d'activité et les demandeurs d'emplois du Sud Ouest Lyonnais (trois événements par an);
- **le Groupe « Entreprises »** : veille concernant la relation auprès des entreprises du territoire, faire connaître l'offre « Ressources Humaines » qui existe au niveau du réseau (trois à quatre rencontres par an);
- **le Groupe « Communication »** : création des supports de communication du réseau, mise à jour du blog ... (trois à quatre rencontres par an);
- **le Groupe « Cafés de la Diversité »** (quatre événements par an), accompagnement des entreprises sur la thématique globale des ressources humaines.

En 2011, la charte de RESOL fut signée par le maire de Saint-Genis-Laval en présence de Dounia BESSON, vice-présidente du Grand Lyon chargée de l'insertion, de l'emploi et de l'économie solidaire et par la présidente de Sud Ouest Emploi. Cette signature fut l'occasion pour la Ville de formaliser et d'officialiser sa participation et son implication active au sein du partenariat « informel » existant entre les différents acteurs de l'emploi du territoire (collectivités territoriales, chambre consulaires et établissements publics).

Aussi, à l'occasion de la célébration en fin d'année des dix ans de RESOL, en marge de la concertation métropolitaine sur la thématique du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, qui accorde un rôle significatif aux réseaux territoriaux, les membres actifs du RESOL ont souhaité réaffirmer l'engagement des structures à travers la signature d'une nouvelle charte.

Cette nouvelle charte a été simplifiée dans sa rédaction rendant plus lisibles les objectifs, l'offre de services de RESOL et son organisation. L'adhésion et la participation au réseau pour les adhérents (actuels et futurs) est également plus souple. Les valeurs du réseau sont également rappelées : transparence, confiance, partage de la connaissance et coopération.

Grâce à sa présence dans RESOL, la Ville accueille des initiatives locales sur son territoire et favorise l'accès à l'emploi des Saint Genoïis. En effet, la mise en place de manifestations à l'échelle du territoire (Saint-Genis-Laval et ses alentours) facilitant la rencontre entre demandeurs d'emploi et les entreprises locales, n'est possible que grâce à une démarche partenariale que RESOL permet (notamment pour les Tremplins vers l'Emploi).

À travers une nouvelle signature de la charte, plus claire et plus précise, la Ville de Saint-Genis-Laval, réaffirme son engagement pour faciliter l'accès à l'emploi de ses habitants et de sa volonté d'accompagner les acteurs économiques locaux.

Il est important de rappeler que l'intervention de RESOL se limite à ses compétences dans le domaine des ressources humaines notamment à travers le groupe de travail « Entreprises ». Il ne s'agit pas pour RESOL de devenir l'interlocuteur privilégié des entreprises du territoire sur toutes les thématiques.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle charte RESOL;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



### **Liste des élus ayant voté POUR**

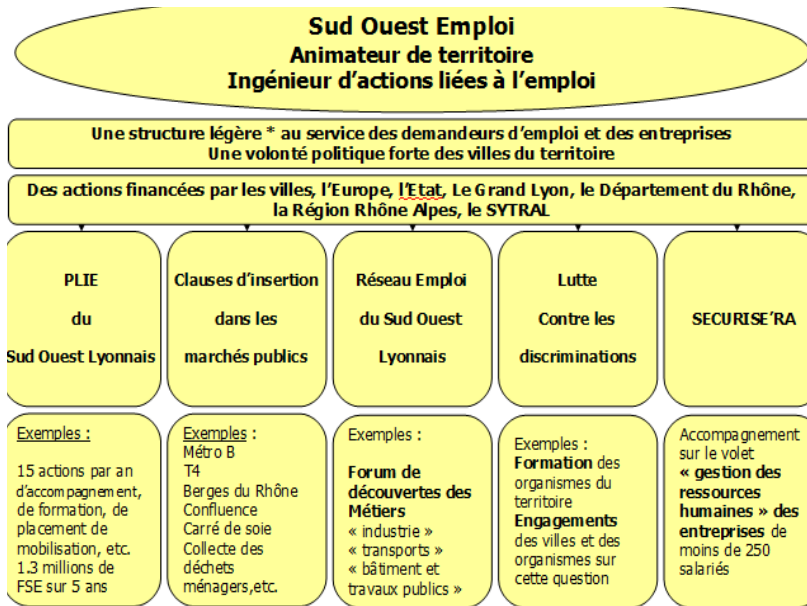
Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

### **Liste des élus ayant voté CONTRE**

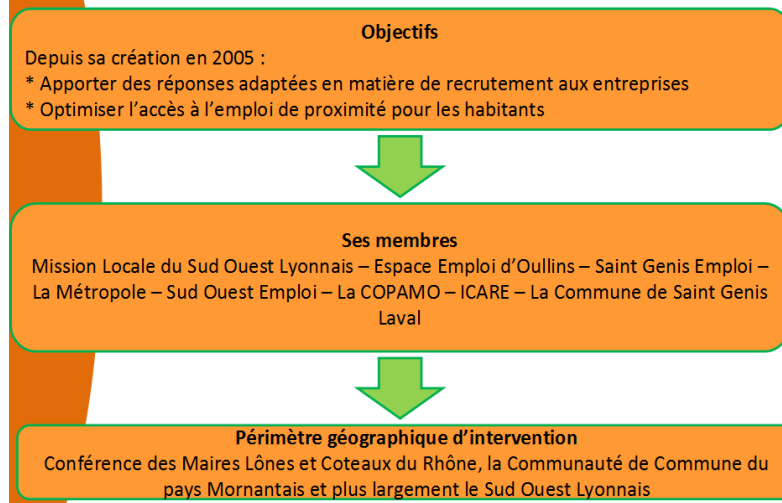
### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
---

**Annexe : Présentation de l'association Sud Ouest Emploi**



**RESOL EN RESUME**



**ORGANISATION DE RESOL**

